

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUIN 2023

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mme PLANCHARD

EXCUSES : Mr CHARLES et Mmes BOULLOY – SEVEN
Madame ALBERT a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Vente de terrain – 9 C, Rue du Commerce : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre la parcelle n° C1262 d'une superficie totale de 00 ha 00 a 62 ca, situé 9 C Rue du Commerce, pour 30 000,00 euros, autorise une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle n° C1261 appartenant également à la commune. La prise en charge des frais de notaire se feront par l'acquéreur.

Régime indemnitaire de la filière police : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer un régime indemnitaire, décomposé en deux parts mensuelles, suite au recrutement du Garde-Champêtre.

Monsieur le Maire propose d'instituer une indemnité spéciale mensuelle de fonctions et une indemnité d'administration et de technicité.

Le Conseil Municipal accepte d'instaurer ce régime indemnitaire à compter du 01/08/2023.

Reprise de concessions cimetières : Le Conseil Municipal, en décembre 2018, avait décidé la reprise des concessions de plus de 30 ans en état d'abandon définitif. Deux procès-verbaux de constatations ont été réalisés les 30 Juillet 2019 et 22 Mars 2023.

Le Conseil Municipal décide de reprendre les concessions restantes en état d'abandon et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Révision de différents tarifs : Le Conseil Municipal a procédé à la révision des tarifs suivants :

- Prix du carnet de 10 tickets de repas de la cantine scolaire : 35,00 € à compter du 01.08.2023
- Prix du carnet de 10 tickets de garderie scolaire correspondant à une journée de garderie : 20,00 € à compter du 01.08.2023
- Prix du ticket de garderie scolaire couvrant une période de un mois de garderie : 21,00 € pour la rentrée scolaire 2023-2024

Révision des tarifs de location du Centre Socio-Culturel : Les nouveaux tarifs de location du Centre Socio-Culturel seront applicables à compter du 01.01.2024.

Convention de mise à disposition du Garde-Champêtre Chef : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une convention avec la commune de Cours-les-Barres pour la mise à disposition du Garde-Champêtre.

Monsieur le Maire propose une mise à disposition à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 01/09/2023, avec un remboursement des frais liés (salaires, indemnités kilométriques, frais vestimentaires, téléphoniques...) au prorata du temps de présence.

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition du garde-champêtre et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Cours-les-Barres.

Subvention exceptionnelle Collège Claude Debussy : Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 100,00 € au Collège Claude Debussy de La Guerche-sur-L'auvois pour la participation d'une élève résidant sur la commune au championnat féminin de France de UNSS de Handball.

Informations diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'il souhaite organiser le concours des maisons fleuries cette année. Il est décidé que le jury passera le samedi 22 Juillet au matin. Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit d'annuler le concours en fonction des conditions météorologiques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les maisons domotiques a été lancé et que l'ouverture des plis se déroulera le 5 Juillet.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été signé le lundi 5 juin chez Maître PERRET le bail emphytéotique avec la Société ORION Energies concernant les panneaux solaires sur la toiture de l'école.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons fait deux demandes de subvention dans le cadre de la réfection de la toiture de l'école, une auprès de la DETR et une auprès du Conseil Départemental.

La demande auprès du Conseil Départemental est à l'ordre du jour de leur prochaine assemblée prévu le 19 Juin et nous avons obtenu le financement des travaux à 40% par la DETR.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la remise des encyclopédies aux élèves de CM2 se déroulera le jeudi 29 juin à 15 h 30.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la remise des cadeaux offerts aux enfants de l'école par Monsieur BOURDIAUX se déroulera le lundi 12 juin à 11 h 00.

Fin de séance : 20 h 28